

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du mardi 8 mars 2016 à 20 h 30

L'an deux mil seize, le mardi huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Corinne DE CUYPER, Annie FRUALDO, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI

Messieurs Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Rudy PISCERI, Michel ROBLOT et Arnaud TISSIER

Absents représentés : Christophe MATHIEU pouvoir à Madame Giselle PIATTI

Henri MONNAUX pouvoir à Daniel HUGOT

Madame Annie FRUALDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Mme le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant le remboursement de la caution d'une locataire ayant quitté un logement communal il y a quelques mois (point 7). Aucune objection du Conseil.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

1. Demandes de subventions "terrain multisports"

Madame le Maire rappelle que le Conseil s'est engagé dans un projet d'aménagement des abords du gymnase qui comprend, en première tranche, la construction d'un terrain multisports. L'étude préalable du maître d'œuvre a permis d'estimer le coût de ces travaux, il convient maintenant de solliciter les différentes subventions selon le plan de financement suivant :

<u>DÉPENSES :</u>			<u>RECETTES :</u>	
Coût HT estimé	Travaux	83 444 €	Dotation Equip. Territoires Ruraux 30 %	26 285 €
	Maîtrise d'œuvre 5%	4 172 €	Enveloppe parlementaire De Raincourt	15 000 €
			Fonds propres de la commune	46 331 €
TOTAL DEPENSES HT		87 616 €	TOTAL RECETTES	87 612 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement présenté
- SOLLICITE le D.E.T.R. et l'enveloppe parlementaire
- DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération

2. Logement 27 grande rue

Madame le Maire expose que ce logement est libre depuis le 1^{er} février. Elle a reçu une personne qui souhaite occuper cet appartement à titre de logement de fonction. Cette personne demande que le loyer soit facturé à son entreprise (WIENERBERGER Aléonard de Pontigny) ainsi que l'ensemble des charges. Il est précisé que le loyer actuel est 300 €, les charges (eau, ordures ménagères, etc.) seront de 125 €. Les charges feront l'objet d'une facturation mensuelle pour provision et une régularisation sera calculée au réel en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de louer le logement à cette personne, à compter du 1^{er} avril et FIXE le loyer à 300 € par mois
- DIT que les charges seront facturées selon les modalités proposées.

3. Vente de la Prise d'eau

Madame le Maire rappelle que le Conseil avait décidé, lors de sa séance du 17 décembre dernier, de vendre cet ensemble immobilier (maison + hangar + terrain). Les services des Domaines, venus le 2 février, ont estimé la valeur vénale à 50 000 €. Madame le Maire précise que ce bien avait été acheté 52 252 € en 2013 et que plusieurs diagnostics obligatoires vont être prochainement réalisés (amiante, assainissement...). Compte tenu de ces éléments, elle propose de fixer le prix de vente à 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Madame le Maire et FIXE le prix de vente à 60 000 €.

4. Vente des enveloppes Prêt-à-poster par la régie de la bibliothèque

Madame le Maire explique que des enveloppes Prêt-à-poster ont été commandées auprès de la Poste. Elle précise qu'il s'agit d'enveloppes timbrées au tarif normal (timbre vert), que les 1 000 enveloppes ont été achetées 1 020 € et que 500 enveloppes ont été gardées pour les besoins du secrétariat de mairie. Afin de pouvoir revendre les 500 enveloppes restantes il convient de fixer le prix de vente et d'autoriser la régie de la bibliothèque à encaisser les recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 voix contre :

- DÉCIDE de vendre les enveloppes Prêt-à-poster par l'intermédiaire de la régie de la bibliothèque
- FIXE le prix de vente à 5 euros le lot de 5 enveloppes.

5. Cotisation au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) au titre des retraités

Madame le Maire rappelle que le Conseil a décidé, lors de sa séance du 2 février, de ne plus cotiser au C.N.A.S. pour les agents retraités à compter de 2016. Or une des agents nouvellement retraitée exerçait la fonction de secrétaire de la délégation départementale. La commune ne cotisant plus pour les agents retraités, cette personne ne peut plus être désignée déléguée des agents et ne peut plus, par conséquent, être secrétaire de la délégation départementale. Madame le Maire précise que le C.N.A.S. nous a informés de la possibilité de cotiser pour certains retraités seulement. Le coût est de 136,01 € par an et par agent retraité.

Au vu de ces nouveaux éléments, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de décider, de nouveau, de l'adhésion au C.N.A.S. pour les agents retraités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix contre, 4 abstentions et 4 voix pour :

- DÉCIDE de ne pas cotiser au Comité National d'Action Sociale pour les agents retraités à compter de 2016.

6. Création de postes suite aux avancements de grades

Madame le Maire explique que selon leur ancienneté et éventuellement la réussite à un examen professionnel, les agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Pour 2016, 6 agents sont concernés :

Filière administrative : 1 adjoint administratif principale 2 ^{ème} classe	qui passerait principale 1 ^{ère} classe (poste à créer)
Filière médico-sociale : 1 A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	qui passerait principale 2 ^{ème} classe (poste à créer)
Filière technique : 1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	qui passerait principal 1 ^{ère} classe (poste à créer)
1 adjoint technique 1 ^{ère} classe	qui passerait principal 2 ^{ème} classe (poste libéré)
1 adjoint technique 2 ^{ème} classe	qui passerait 1 ^{ère} classe (poste libéré)
1 adjoint technique 2 ^{ème} classe à 25/35 ^o	qui passerait 1 ^{ère} classe (poste à créer)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer les 4 postes précisés ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2016.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

7. Remboursement de caution

Madame le Maire expose que l'ancienne locataire du logement au 7 rue Reine de Sicile est partie au 1^{er} juillet 2015. Les loyers ont été tous réglés et le logement rendu en bon état, il convient maintenant de rembourser la caution de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de rembourser la caution d'un montant de 500 € à l'ancienne locataire partie au 1^{er} juillet 2015.
- INSCRIT les crédits nécessaires soit 500 € au compte 165 (dépenses d'investissement)

Informations diverses

Madame le Maire fait part de plusieurs informations :

- les services des Domaines ont estimé la valeur vénale de l'annexe de l'ex-maternelle à 55 000 €.
- à notre demande, l'Agence Territoriale Routière va prochainement installer un mini-giratoire temporaire au carrefour dit de la Porte de Varennes. Ce dispositif permettra de vérifier la faisabilité d'un tel aménagement.
- l'abaisseur de tension mis en place sur le poste d'éclairage public de la Noue Marrou a généré 850 € d'économie sur un an de facture d'électricité. Il sera proposé prochainement de louer définitivement cet équipement et d'en poser d'autres après avis de la commission Travaux et de la commission Finances.
- Une des personnes bénévoles qui participe à l'installation du feu d'artifice doit faire une formation pour obtenir l'agrément. La commune prendra en charge cette formation d'artificier pour un montant de 360 €.
- La date de la prochaine commission des travaux est fixée au jeudi 17 mars à 20 heures.
- La date de la prochaine commission des finances est fixée au mercredi 23 mars à 20 heures.

Questions diverses

- Un conseiller interroge Madame le Maire sur la réouverture de l'ancienne pizzeria rue Maison Dieu. En effet cet établissement est rouvert depuis quelques jours et propose de la restauration rapide.
- M. Tissier rappelle les problèmes d'alimentation en eau potable de la Mouillère. Les fréquentes fuites et coupures d'eau deviennent difficilement supportables par les habitants du hameau. Madame le Maire recontactera le Président du Syndicat.
- M. Hugot relaye la demande de l'association des Amis du Patrimoine pour couvrir le pressoir installé près du rond-point de la Noue-Marrou. Madame le Maire lui demande de déposer un projet précis.

Séance levée à 21 h 30.

Compte-rendu de la séance du 8 mars 2016